

10

commandements d'un maître responsable...

1. Mon jardin, d'une solide clôture, j'entourerai.
2. En promenade, mon chien en laisse je tiendrai.
3. Les aboiements intempestifs de mon chien j'empêcherai.
4. Aucune déjection de mon chien sur l'espace public je ne laisserai.
5. Mon matériel de ramassage toujours sur moi je détiendrai.
6. A toute réquisition d'un agent, je le montrerai.
7. Sur le domaine public, du dressage incommodant je ne ferai.
8. A la vaccination de mon chien, je veillerai.
9. Le placement et la mise à jour d'une puce d'identification, j'assurerai.
10. Une assurance familiale, je souscrirai.



Edition 2023



Votre chien est de l'une des races suivantes (ou est issu d'un croisement avec l'une de ces races) ?

Akita inu, ridgeback rhodésien, american staffordshire terrier, pitbull, pitbull terrier, bull terrier, band dog, dogue argentin, dogue de Bordeaux, doberman, mastiff, english terrier, mâtin brésilien, rottweiler, tosa inu.

Alors rendez-vous dans votre administration communale pour obtenir un permis de **détention d'un chien potentiellement dangereux**, obligatoire pour circuler sur la voie publique.

Plus d'informations sur le site de votre commune ou de la Zone de Police Pays de Herve.

**En cas de négligence de ma part...
Jusqu'à 350 euros d'amende, je paierai
Les frais de saisie administrative et de garde, j'assumerai.**